



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/48
21 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 114 et 64 e) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT NUCLEAIRE

Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.1/43/L.46

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. A sa 41e séance, le 17 novembre 1988, la Première Commission a adopté par 122 voix contre une, avec 9 abstentions (à l'issue d'un vote enregistré), le projet de résolution A/C.1/43/L.46. La Commission était saisie d'un état des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme (A/C.1/43/L.78).

2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/43/L.46, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'effectuer, avec l'assistance d'experts gouvernementaux compétents et compte tenu des études réalisées récemment dans ce domaine, une mise à jour complète de l'étude sur les armes nucléaires qui fournisse des informations précises et à jour sur les éléments énumérés ci-après et accorde l'attention voulue à leurs aspects politiques, juridiques et en matière de sécurité :

- a) Arsenaux nucléaires et progrès technologiques en la matière;
- b) Doctrines concernant les armes nucléaires;
- c) Efforts visant à réduire les armes nucléaires;

d) Effets physiques, environnementaux, médicaux et autres de l'emploi d'armes nucléaires et des essais nucléaires;

e) Efforts visant à parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires;

f) Efforts visant à prévenir l'emploi d'armes nucléaires et leur prolifération horizontale et verticale;

g) Question de la vérification du respect des accords conclus en matière de limitation des armes nucléaires.

3. En vertu du paragraphe 4, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter le rapport final bien avant sa quarante-cinquième session.

B. Corrélation entre la demande formulée et le programme de travail approuvé

4. La demande ci-dessus se rapporte aux activités mentionnées a) au sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement) du programme 2 (Activités du Département des affaires de désarmement) du chapitre premier (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) du plan à moyen terme actuellement en vigueur 1/, tel qu'il est proposé de le réviser 2/, et b) à l'élément de programme 3.2 (Etudes et suivi) du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement) du chapitre 2B (Affaires de désarmement) du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1988-1989 3/, lequel porte sur la préparation et la réalisation de diverses études demandées par l'Assemblée générale.

C. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

5. Si l'Assemblée adoptait le projet de résolution, le Secrétaire général créerait un groupe d'experts gouvernementaux compétents. Le groupe compterait le nombre d'experts requis (13 au maximum) pour assurer l'équilibre géographique et politique voulu.

6. On estime que le groupe tiendrait trois sessions en 1989 et 1990, comme suit :

a) Une session d'une semaine (mars 1989) à New York;

b) Une session de deux semaines (octobre 1989) à Genève;

c) Une session de deux semaines (mars/avril 1990) à New York.

7. En ce qui concerne la deuxième session, il est rappelé que, selon la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985 (sect. I, par. 7), aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Par conséquent, la deuxième session du groupe devrait se tenir à Genève.

8. On suppose que les services de conférence nécessaires seraient fournis pour les sessions de la manière suivante :

a) Le groupe tiendrait deux séances par jour, une le matin et une l'après-midi;

b) Les services d'interprétation seraient assurés dans les six langues officielles de l'Assemblée générale;

c) La documentation, représentant au total 220 pages (cinq documents), serait publiée dans les six langues officielles, étant entendu que les besoins effectifs dépendraient de la composition du groupe.

9. Le Secrétaire général autoriserait le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des experts participant aux sessions.

10. Afin d'aider le groupe dans ses travaux, des services de consultant représentant un total estimatif de trois mois de travail seraient nécessaires pour rassembler des informations sur l'état actuel des arsenaux nucléaires, les progrès technologiques depuis 1980 et les essais nucléaires. En outre, trois consultants au maximum seraient invités à assister à de courtes réunions de travail pendant la première et la deuxième sessions, afin de présenter des mémoires sur des questions spécialisées et de répondre aux questions du groupe. Le Secrétaire général autoriserait le paiement de leurs honoraires en plus des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance pour leur permettre de participer aux réunions de travail de New York et à Genève.

11. On considère que les services nécessaires d'appui fonctionnel au groupe seraient fournis par le personnel du Département des affaires de désarmement à New York.

D. Modifications à apporter au programme de travail approuvé

12. Les activités proposées, qui seraient exécutées par le personnel permanent du Département des affaires de désarmement, relèveraient de l'élément de programme 3.2 du sous-programme 3 du chapitre 2B du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1988-1989. En conséquence, il n'y aurait pas à apporter de modifications à cet élément de programme.

E. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

13. Les prévisions de dépenses correspondant aux activités indiquées aux paragraphes 5 à 11 ci-dessus s'établissent comme suit :

/...

a) Coût des services de conférence (voir la ventilation dans l'annexe) pour la session du groupe d'experts gouvernementaux compétents :

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
	(En dollars E.-U.)	
i) Une session d'une semaine à New York au début de 1989	51 200	-
ii) Une session de deux semaines à Genève vers la fin de 1989	160 500	-
iii) Une session de deux semaines à New York au début de 1990	-	297 300
Total a)	<u>211 700</u>	<u>297 300</u>
b) <u>Coût des activités de fond</u>		
i) Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour 13 experts gouvernementaux - une session d'une semaine à New York et une session de deux semaines à Genève en 1989, et une session de deux semaines à New York en 1990	92 000	62 400
ii) Services de consultant (trois mois de travail) pour rassembler des informations approfondies sur l'état actuel des arsenaux nucléaires, les progrès technologiques depuis 1980 et les essais nucléaires et pour contribuer à la rédaction des chapitres correspondants du rapport (10 000 dollars pour 1989 et 5 000 dollars pour 1990); frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour la participation du consultant aux sessions du groupe d'experts à New York et à Genève en 1989 et à New York en 1990 (5 600 dollars pour 1989 et 2 600 dollars pour 1990)	15 600	7 600
iii) Services de trois consultants engagés pour participer à des réunions de travail de brève durée lors des première et deuxième sessions, afin de présenter des mémoires succincts sur des questions spécialisées et de répondre aux questions du groupe (1 500 dollars); frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour un consultant qui participera à une réunion de travail d'une journée lors de la première session à New York (2 900 dollars) et pour deux consultants au maximum qui participeront à une séance de travail d'une journée lors de la deuxième session à Genève en 1989 (3 200 dollars)	7 600	

/...

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
	(En dollars E.-U.)	
iv) Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour le Secrétaire du groupe et un(e) secrétaire, afin d'assurer le service de la session de deux semaines qui aura lieu à Genève en 1989	7 600	-
Total b)	<u>122 800</u>	<u>70 000</u>

F. Possibilité de financement

14. Il n'est proposé de réduire, reporter ou supprimer aucun des éléments de programme des différents sous-programmes du chapitre 2B (Affaires de désarmement) du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1988-1989 pour compenser les dépenses supplémentaires qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution A/C.1/43/L.46.

15. En ce qui concerne les prévisions relatives aux services de conférence, indiquées au paragraphe 13 a) ci-dessus, elles procèdent de l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne pourront pas être assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence et qu'il faudra donc recruter du personnel temporaire pour les réunions. Les ressources en personnel à prévoir à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences pour 1989. Toutefois, comme il a été noté au paragraphe 29.6 du budget-programme 4/, les ressources budgétaires nécessaires pour l'exercice 1988-1989 au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été estimées compte tenu de la moyenne des crédits ouverts au cours de cinq années (1982-1986) et des dépenses effectives enregistrées durant la même période; le Secrétaire général en a tenu compte dans ses prévisions de dépenses initiales. En d'autres termes, le budget-programme inclut des crédits non seulement pour les réunions qui étaient déjà prévues au moment de l'établissement du budget, mais aussi pour celles qui pourraient être autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des conférences et réunions devant se tenir au cours de l'exercice biennal correspondent au schéma des cinq années précédentes. Sur cette base, l'adoption du projet de résolution A/C.1/43/L.46 ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit additionnel au chapitre 29 du budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

G. Demande de crédits additionnels

16. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.1/43/L.46, on estime qu'un crédit additionnel de 122 800 dollars devrait être ouvert au chapitre 2B du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1988-1989. Les ressources nécessaires pour 1990 (70 000 dollars) seraient prises en considération dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

/...

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1) et ibid., trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6 et Corr.1).

2/ A/43/6 et Corr.1.

3/ A/42/6 (chap. 2B).

4/ A/42/6 (chap. 29).

Annexe

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE NECESSAIRES POUR
 TROIS SESSIONS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

	<u>Première session</u> (New York, une semaine) <u>1989</u>	<u>Deuxième session</u> (Genève, deux semaines) <u>1989</u>	<u>Troisième session</u> (New York, deux semaines) <u>1990</u>
	(En dollars E.-U.)		
<u>Documentation à établir</u> <u>avant la session</u>			
(3 documents, 40 pages : A/Ar/C/E/F/R)	-	41 800	-
(1 document, 100 pages : A/Ar/C/E/F/R)	-	-	105 600
<u>Service des séances</u>			
(Interprétation : A/Ar/C/E/F/R)	45 400	107 100	94 900
<u>Documentation à établir</u> <u>après la session</u>			
(1 document, 80 pages : A/Ar/C/E/F/R)	-	-	84 600
<u>Services à assurer par le</u> <u>Bureau des services généraux</u>	<u>5 800</u>	<u>11 600</u>	<u>12 200</u>
Total	<u><u>51 200</u></u>	<u><u>160 500</u></u>	<u><u>297 300</u></u>
